**BEST 2.0+**

**Appel à propositions 2020**

|  |
| --- |
| **DECLARATION DU DEMANDEUR** |
| Le demandeur, représenté par le soussigné, étant le signataire autorisé du demandeur, dans le contexte du présent appel à propositions BEST 2.0+, déclare par la présente que :   * Le demandeur est doté des capacités financières suffisantes pour réaliser l’action ou le programme de travail proposé ; * Le demandeur certifie le statut légal du demandeur et du demandeur tel que rapporté dans la candidature ; * Le demandeur a les compétences professionnelles et les qualifications spécifiées dans les Lignes directrices pour les demandeurs BEST 2.0+; * Le demandeur s’engage à se conformer aux principes des bonnes pratiques en partenariat ; * Le demandeur est directement responsable de la préparation, de la gestion et de la mise en œuvre du projet, et n’agit pas en tant qu’intermédiaire ; * Le demandeur n’est dans aucune des situations répertoriées ci-dessous, qui l’excluraient de la participation dans les contrats. En outre, il est reconnu et accepté que si le demandeur participe au contrat tout en étant dans l’une des situations mentionnées, il pourra être exclu d’autres contrats : * Il est en situation de banqueroute, liquidé, ses activités sont gérées par un tribunal, il a signé un accord avec les créanciers, il a suspendu ses activités commerciales, il fait l’objet d’une procédure de même nature, ou il est dans une situation analogue résultant d'une procédure de même nature stipulée dans la législation ou les règlements nationaux ; * Il, ou des personnes ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur lui, a été reconnu coupable d’une infraction relative à sa conduite professionnelle par un jugement d’une autorité compétente du pays du pouvoir adjudicateur, du pays où il est établi et du pays où le contrat devra être réalisé, qui a l’autorité de la chose jugée (c’est à dire qu’il n’est pas possible de faire appel) ; * Il est coupable d’un manquement professionnel grave prouvé par tout moyen que le pouvoir adjudicateur peut justifier, y compris des décisions d’organisations internationales ; * Il n’a pas rempli ses obligations liées au paiement des charges de sécurité sociale, ou au paiement des impôts conformément aux dispositions juridiques du pays où il est établi, ou avec ceux du pays du pouvoir adjudicateur ou avec ceux du pays où le contrat sera exécuté ; * Il, ou des personnes ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur lui, a été jugé par un jugement ayant l’autorité de la force jugée pour fraude, corruption, implication dans une organisation criminelle, blanchiment d’argent ou toute autre activité illégale ; * Le demandeur est éligible conformément aux critères énoncés dans les lignes directrices pour les demandeurs BEST 2.0+; * S’il est recommandé que le demandeur reçoive une subvention, celui-ci accepte toutes les conditions contractuelles telles que stipulées dans le contrat standard.   Le demandeur est conscient que, aux fins de préserver les intérêts financiers de l’UE, ses données personnelles peuvent être transférées à des services d’audit interne, à la Cour des comptes européenne, au Groupe des irrégularités financières ou au Bureau européen de lutte contre la fraude. Le demandeur est entièrement conscient de l’obligation d’informer sans délai le Secrétariat BEST 2.0+, à qui cette candidature est soumise, si la même candidature est déposée pour un financement auprès d’autres sources et a été approuvée après la soumission de cette demande de subvention.  Nom du représentant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Fonction : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_   Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_   (Cachet de l’organisation) |